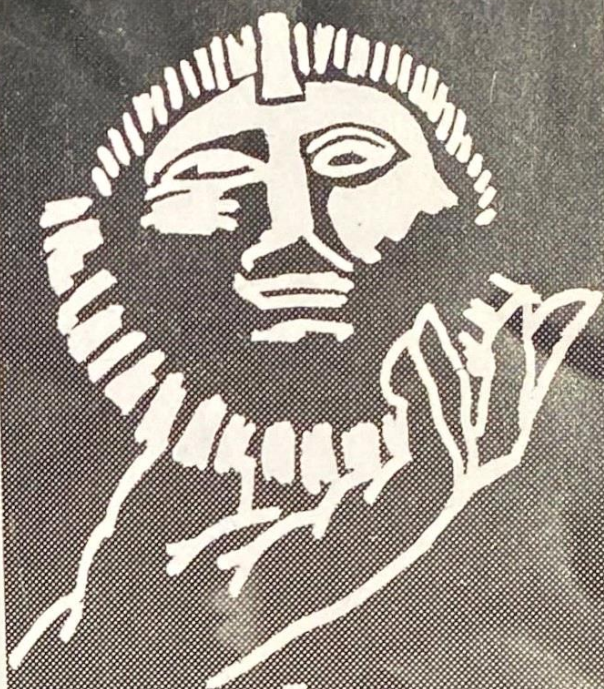


N 2
L'ECRIT
DE
CAVERNE

Septembre
Octobre 93



actions
caverne

**ASSEMBLEE
GENERALE
le 24
Septembre**

EDITO...

Six mois déjà se sont écoulés depuis le bulletin numéro 1 de l'ECRIT DE CAVERNE, six mois consacrés à l'élaboration d'une synthèse scientifique (voir page 3), aux recherches historiques (voir prochain bulletin), aux rencontres avec les autorités compétentes : Monsieur COURANT, maire de DENEZE (voir page 9), Messieurs JOURDAN et FERNBAC de la D.R.A.C. (Direction Régionale des Affaires Culturelles), avec des chercheurs : Monsieur LORENZ, Monsieur PAULY, et d'autres qui nous pardonneront de ne pas les citer ici.

Nous inaugurons l'exposition des résultats de ces travaux le 24 Septembre 1993 à partir de 19 heures à la petite salle des fêtes de DENEZE, à l'occasion de l'Assemblée Générale d' ACTIONS CAVERNE.

Nous avons pensé qu'il était souhaitable de faire parvenir ce 2ème bulletin aux Dénézéens :

HABITANTS DE DENEZE, sauver et développer la Caverne sculptée, patrimoine communal, est dans l'intérêt de tous.

Nous souhaitons vous tenir informés de nos actions, et attendons vos témoignages. Ils peuvent tous être intéressants, si minimes soient-ils, pour la poursuite de nos investigations. Notre souci est de valoriser avec votre participation ce site unique, héritage de votre histoire.

Au 24 Septembre 93...

Dans l'attente d'une prochaine rencontre...

Bonne lecture!

CONVOCAATION ASSEMBLEE GENERALE

Tous les membres **ADHERENTS** ou **BIENFAITEURS** de l'association **ACTIONS CAVERNE** sont conviés à l'Assemblée Générale annuelle le **24 Septembre 1993** à partir de **19 heures** à la petite salle des fêtes de Denezé.

Ordre du jour :

19 heures : accueil et présentation de l'exposition.

20 h 30 : rapport moral et financier. Elections du Conseil d'Administration. Perspectives 1994.

21 h 30 : pot et surprise...

extrait des statuts :

"Article 11 : l'Assemblée Générale ordinaire comprend tous les adhérents de l'association. Les membres bienfaiteurs sont conviés à l'Assemblée Générale mais ne disposent que d'une voix consultative.(...) L'Assemblée Générale ne peut valablement se tenir que si la moitié des adhérents à jour de cotisation sont présents. Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle réunion se tiendra au minimum trois semaines plus tard sans conditions de quorum. Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés. Chaque adhérent dispose pour les votes de sa voix et d'éventuellement **DEUX PROCURATIONS AU PLUS.**"

SYNTHESE SCIENTIFIQUE ET

Synthèse des précédentes études scientifiques et techniques concernant la Caverne (extrait du dossier réalisé par Madame Laurence THOMAS)

Ce travail a été entrepris afin de clarifier les grands axes d'interventions possibles pour la sauvegarde du site. Il a été présenté à Monsieur COURANT, maire de Denezé, et Monsieur JOURDAN, conservateur des Monuments Historiques pour la D.R.A.C. (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Souhaitons que ce dossier conséquent permette des prises de décisions plus rapides quant aux travaux à mettre en oeuvre...

SITUATION GEOLOGIQUE

La cave aux sculptures a été creusée dans la craie tuffeau. Il s'agit d'une roche crayeuse très tendre, riche en argile, organisée en bancs horizontaux d'épaisseurs variables. Ce sont dans ces couches que les personnages ont été sculptés.

Cette roche est parcourue par des fissures probablement d'origine tectonique.

Elle repose sur les Marnes à Ostracées du Cénomanién supérieur, peu perméables, dont le toit se situe à 8-10 mètres du plancher de la cave, servant de support à une nappe phréatique, profonde d'environ un à deux mètres. Elle alimente en permanence des remontées capillaires, contribuant de façon majeure à l'ensemble des phénomènes de détérioration.

LES ALTERATIONS

Les reliefs et détails des sculptures s'estompent de façons multiples:

A l'échelle des sculptures:

- . visages qui se ramollissent ou se desquament*
- . parties de tuffeau qui se recouvrent d'efflorescences de salpêtre (nitrate de potassium) ou de croûtes salines complexes, composées de calcite, de quartz et de gypse*
- . pans entiers de tuffeau qui changent de couleur*
- . personnages attaqués à leur base par des végétaux*
- . morceaux de personnages qui se détachent et tombent*

A l'échelle de la Caverne:

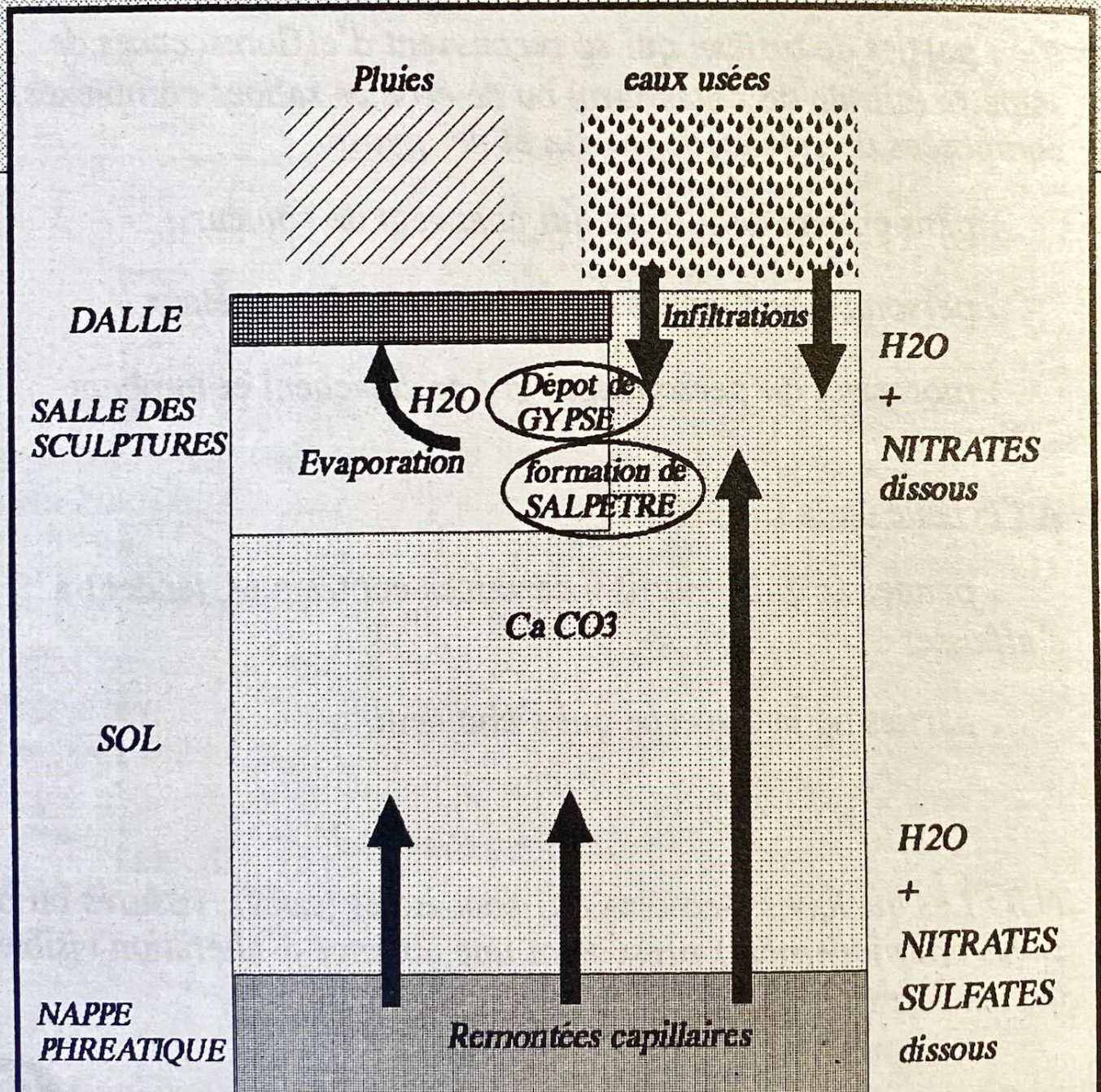
- . panneaux qui, soumis à certaines contraintes, tendent à s'affaisser*
- . parties de la Caverne qui s'éboulent.*

N.B.: Les quelques éléments qui sont isolés (cassés, fissurés ou bien isolés chimiquement) présentent une absence d'altération visible depuis 3 ans.

SYNTHESE... (SUITE)

Ces altérations résultent d'une action combinée d'origine chimique, physique et microbiologique, dont les causes principales sont bien identifiées aujourd'hui.

- eaux de ruissellement et d'infiltration
- remontées capillaires
- phénomènes d'évaporation et de condensation (cycle de l'eau)
- phénomènes de dissolution et de cristallisation (cycle des sels)



- . pont thermique assuré par le plafond*
- . alternances froid/chaud (cycle journalier et saisonnier)*
- . activités photosynthétiques amplifiées par les sources d'éclairage et l'activité respiratoire humaine.*

AXES D'INTERVENTION

L'identification des causes d'origine de détérioration des sculptures et la nécessité de les restaurer permettent donc de définir 6 axes d'intervention:

AXE 1 Remontées capillaires

Remède proposé:

- . Isolement total par barrières horizontales et verticales de nature physique ou chimique, selon les panneaux, après étude hydrophysique du tuffeau in situ.*

AXE 2 Eaux de ruissellement et d'infiltration

Solutions proposées et en cours de réalisation: les eaux du voisinage sont maintenant détournées de la caverne et des travaux vont être entrepris pour capter les eaux de ruissellement de la rue.

SYNTHESE... (SUITE ET FIN)

AXE 3

**TRAITEMENT DE L'AIR:
HYGROMETRIE,
TEMPERATURE,
CIRCULATION.**

Remèdes proposés:

*.Impératif: ne pas dissocier
chronologiquement
traitement de l'air
et l'assèchement
des masses sculptées
(voir axe 1)*

*.véritable politique de
traitement de l'air
(voir axe 4) :*

*.ventilation contrôlée
de l'air*

.isolation thermique

*.modification du
revêtement de la
dalle*

*.désalage de la
pierre (voir axe 6)*

AXE 4

**CONTAMINATION
BIOLOGIQUE.**

Remèdes proposés:

*.choix judicieux des
éclairages (longueur
d'onde inactinique et
non-calorifique)*

*.contrôle de la
température (voir axe 3)*

*.contrôle de la qualité de
l'air (assainisseur, filtre +
ultra-violets)*

*.applications régulières de
biocides spécifiques*

*.pratique d'éclaircissements
pendant les visites.*

AXE 5 DALLE DE COUVERTURE

Remèdes préventifs:

- .isolation thermique de la dalle (voir axe 3)*
- .modification du revêtement superficiel de la dalle*
- .suppression de la circulation des voitures sur la*

AXE 6 NETTOYAGE DES SCULPTURES, RESTAURATION

- .dessalage de la pierre*
- .restauration des panneaux "sculptés.dalle.*

ACTIONS MAIRIE...

Nous avons rencontré le maire de Denezé-Sous-Doué Monsieur Clément Courant mercredi 21 juillet 1993, afin de retracer les différentes actions engagées par la municipalité depuis la visite en 1956 de Mr et Mme Fraysse, deux archéologues passionnés par l'Anjou.

Il était d'usage à Denezé de parler de l'existence d'un trésor aux environs de la Cure. Le curé de Denezé ne laissait cependant pas les enfants s'approcher du souterrain situé près de la cure. Cela fut expliqué par la suite par la présence de scènes osées aujourd'hui disparues, se trouvant face au panneau dit de la "Pieta".

Le terrain était alors utilisé comme décharge par les habitants de Denezé Sous Doué. Seules quelques personnes s'intéressaient à ce "trésor". Parmi elles, Mr Courant et Mr Maurice Auroy tentent dès 1967 de sensibiliser le Conseil municipal à ce site afin qu'une procédure de classement soit engagée.

C'est finalement grâce à l'intervention de l'Abbé Nollent et du Professeur Mauny auprès du ministre de la culture André Malraux que le site sera inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques le 9 octobre 1969.

La commune était à cette époque propriétaire du sous sol, l'entrée du souterrain se trouvant dans la cure. Rappelons qu'un décret en Anjou distingue le sous sol du sol en ce qui concerne la propriété.

Les pourparlers avec les propriétaires du sol n'aboutissent pas et la mairie engage alors une procédure d'expropriation. Procédure lourde et complexe reprise par Mr Courant après son élection comme maire de Denezé en 1971.

En décembre 1973, la mairie devient propriétaire d'une parcelle de terrain recouvrant une partie de la caverne.

C'est en 1974 que des fouilles sont entreprises par le groupe C.A.I.N.O. On s'aperçoit rapidement que la caverne s'étend au delà de la propriété de la commune. Il a été sorti 500 remorques de gravats. De nombreux bénévoles, habitants de la commune, ont participé aux fouilles. On ne s'attendait pas à découvrir d'aussi nombreuses sculptures.

En 1976, un nouvel échange est effectué (cette fois à l'amiable) entre la propriétaire Mme Chartrain et la municipalité. Un premier problème de conservation apparaît alors. Les sculptures sorties de terre, la municipalité doit protéger le plus vite possible les statuettes. Une charpente avec une tôle ondulée translucide est installée provoquant malheureusement un effet de serre qui accélère la dégradation de la statuaire.

ACTIONS MAIRIE...(SUITE)

En 1977, la maison voisine est achetée par Mme Le Gouallec. Celle ci en vente depuis plusieurs années n'avait pu être rachetée par la commune constituée de 325 habitants sachant qu'emprunts et facilités de paiement n'étaient pas d'usage fréquent dans les petites communes.

Mr Le Gouallec avait été informé de la situation délicate de sa maison compte tenu de sa proximité avec un lieu inscrit à l'Inventaire des Monuments Historiques et en cours de fouilles.

Après de multiples conflits entre la municipalité et Mr Le Gouallec, ce dernier ira jusqu'à revendiquer des droits de propriété sur la caverne sculptée. En réalité, aucune entrée ne se situait sur son terrain, ce qui permettra à la justice de statuer en faveur de la municipalité en juillet 1992.

C'est sur ce fond de conflit que s'engagent des actions de sauvetage.

- En 1979, l'Assemblée Générale de la Société Française des Souterrains présidée par l'Abbé Nollent se réunit à Denezé-sous-Doué et crée une commission de sauvetage. Une première série d'analyses est effectuée par le C.N.R.S. entre 1979 et 1981.

En 1981, La municipalité se fâche: une série de mesures draconiennes est prise:

-Visites au ministère et au conseil Régional: Les choses doivent bouger ou la caverne sera ensablée!

-Discussion avec l'architecte des Monuments Historiques, Yves Grémont, Mr Touchais, conseiller Général afin d'élaborer un projet de sauvetage.

Le projet de couverture aboutira enfin et sera accepté par la D.R.A.C.

Debut 1982, la construction de la dalle de béton recouvrant la caverne commence. Elle prévoyait déjà le détournement des eaux usées du voisin par un tuyau inséré dans la dalle. Mais Mr Le Gouallec détournait déjà une partie de ces eaux dans sa mare aux canards.

En juillet 1983, un violent orage éclate (220mm d'eau en 1h30) et provoque un éboulement de terrain dans la caverne devant le panneau du gisant.

Le 13 juillet 1984, un second orage éclate entraînant un nouvel éboulement dans la caverne. Dès 1986, le maire écrit une nouvelle série de lettres auprès du ministère, du Conseil Régional, Général, du député, du préfet, des sénateurs, du président de l'association Nationale des maires, de la fédération des maires de communes rurales, de la D.R.A.C., de l'architecte des Monuments Historiques. Tout ceci afin de lancer un nouveau cri d'alarme en faveur de la caverne.

La nécessité devient alors l'expropriation du voisin puisque de nombreuses discussions amiables n'ont pu aboutir pour stopper les infiltrations d'eaux.

Le jugement de l'expropriation est rendu le 7 décembre 1992. Le règlement définitif se fait le 19 mars 1993.

Aujourd'hui, la Municipalité possède la propriété jouxtant la caverne sculptée.

Les contacts entre la Municipalité et la D.R.A.C. s'intensifient depuis septembre 1992 afin d'organiser le sauvetage définitif et concret de la statuaire dont les dégradations ne cessent de s'accroître.

Interview réalisée
par Gaëlle
CHARDON et
Claire BOSSE

PAGE PRATIQUE...

A la date du 01 Septembre 1993, **ACTIONS CAVERNE** compte déjà 103 adhérents. Chacun d'entre eux a reçu ce second journal. Si vous n'en faites pas partie, profitez du bulletin d'adhésion ci-contre pour venir nous rejoindre...

ACTIONS CAVERNE

Chez Gaëlle CHARDON

24 QUAI CARNOT

49400 SAUMUR

tel : 41.51.84.70

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : Philippe PIAU 76, Rue Nationale 49350 Les Rosiers sur Loire 41.51.84.70

Secrétaires : Gaëlle CHARDON 24, Quai Carnot 49400 Saumur 40.89.13.31

Claire BOSSE 64, Boulevard Edgar Quinet 75014 Paris (1)43.21.89.07

Trésoriers : Martine VIAUD Les Ulmes 49700 Doué la Fontaine 41.67.06.37

Jean François MATIGNON 5, Rue des Buttes 49400 St Hilaire St Florent 41.50.15.38

Nous
recherchons le
moindre texte la
moindre
allusion à la
caverne ou aux
sculptures
(historique ou
scientifique par
exemple). Si
vous avez des
informations:
téléphonez nous
ou écrivez
nous...

Si vous avez des
photos de la
Caverne
sculptée
(surtout
anciennes...):
contactez nous...

BULLETIN D'ADHÉSION :

NOM _____

PRÉNOM _____

ADRESSE _____

TEL _____

PROFESSION _____

Membre ADHÉRENT (joindre un chèque de 50 Frs)

La qualité d'ADHÉRENT implique la participation active aux projets
d' ACTIONS CAVERNE.

Membre BIENFAITEUR (joindre un chèque de MINIMUM 50 Frs)

Les membres BIENFAITEURS sont conviés à l'assemblée générale mais ne
disposent que d'une voix consultative.

(Adhésion effective à la date d'encaissement de votre chèque)

*Bulletin réalisé avec l'aimable
participation de l'imprimerie :*

*IMPRIMERIE R.M.
La Garenne - Saugré
49700 Denezé sous Doué*

LOGO : Françoise Le Bec